

La mise sous tutelle de la Cour de Cassation, dernier méfait de Valls envers la République.

écrit par Hoplite | 7 décembre 2016

COUR DE CASSATION

Le procureur général

Le premier président

Paris, le 06 décembre 2016

Monsieur le Premier ministre,

Par simple décret du Premier ministre, en date du 5 décembre 2016, la Cour de cassation, juridiction supérieure de l'autorité judiciaire, est placée sous le contrôle direct du gouvernement par l'intermédiaire de l'inspection des services du ministre de la justice, en rupture avec la tradition républicaine observée jusqu'à ce jour.

Aussi, nous vous serions obligés de bien vouloir nous recevoir afin de nous communiquer des explications sur les raisons de ce décret dont la Cour a pris connaissance par le Journal officiel.

Contacté, Monsieur le Garde des sceaux ne nous a pas fait part, à ce jour, de disponibilités pour nous recevoir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Jean Claude Marin

Bertrand Louvel

M. Bernard CAZENEUVE
Premier ministre
Hôtel de Matignon
75008 Paris

La Cour de Cassation passe sous le contrôle...du Gouvernement, c'est à dire du 1er ministre:

Un décret signé par l'ex-premier ministre la veille de son départ provoque la colère de la Cour de cassation qui craint pour son indépendance.

– Il ne devait pas s'attendre à un tel dossier. En arrivant à Matignon, Bernard Cazeneuve va devoir assumer le dernier décret signé par son prédécesseur Manuel

Valls. Il concerne l'autorité judiciaire et inquiète passablement la Cour de cassation. La plus haute juridiction du pays s'est émue de ce texte au point d'interpeller directement le nouveau premier ministre par une lettre relayée sur les réseaux sociaux.

Le premier président et le procureur général près de la Cour de cassation demandent à être reçus en urgence par Bernard Cazeneuve pour obtenir des informations que le ministre de la Justice Jean-Jacques Urvoas ne leur a pas données après la publication du décret en date du 5 décembre.

COUR DE CASSATION

Le procureur général

Le premier président

Paris, le 26 décembre 2016

Monsieur le Premier ministre,

Par simple décret du Premier ministre, en date du 5 décembre 2016, la Cour de cassation, juridiction suprême de l'autorité judiciaire, est placée sous le conseil direct du gouvernement par l'intermédiaire de l'inspection des services du ministre de la justice, en rupture avec la tradition républicaine observée jusqu'à ce jour.

Ainsi, nous nous sentons obligés de faire connaître sous réserve afin de vous communiquer des explications sur les raisons de ce décret dont la Cour a pris connaissance par le journal officiel.

Cependant, Monsieur le Garde des sceaux ne nous a pas fait part, à ce jour, de disponibilité pour nous recevoir.

Pour vous prêter d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération,

Jean-Charles MAHEU

Bernard LOUVEAU

M. Bernard CAZENEUVE
Premier ministre
16 Rue de Malmaison
75008 Paris

Tiens, ça me rappelle Ceausescu en Roumanie dans les années 80..

http://www.huffingtonpost.fr/2016/12/07/en-quittant-matignon-manuel-valls-a-laisse-une-mauvaise-surpris/?utm_hp_ref=fr-homepage